

Engagements individuels d'ERAMET dans act4nature international

Présentation de l'entreprise

Eramet est un des principaux producteurs mondiaux de manganèse et nickel utilisés pour améliorer les propriétés des aciers, et de sables minéralisés (dioxyde de titane et zircon).

Eramet développe par ailleurs des activités à fort potentiel de croissance, telles que l'extraction du lithium et le recyclage, appelées à jouer un rôle clé au service de la transition énergétique et de la mobilité de demain. Le Groupe emploie environ 11 000 personnes dans vingt pays au travers de quatre sites miniers situés au Gabon, Sénégal, Nouvelle-Calédonie et Argentine et d'unités de transformations implantées en France (1), Norvège (3), Etats-Unis (1), Gabon et Nouvelle-Calédonie.

Déterminé à allier performance et responsabilité, le Groupe s'est fixé comme raison d'être de « devenir une référence de la transformation responsable des ressources minérales de la Terre, pour le bien-vivre ensemble ».

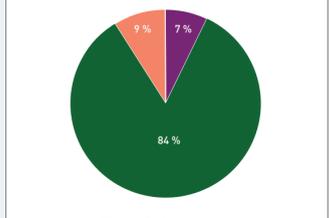
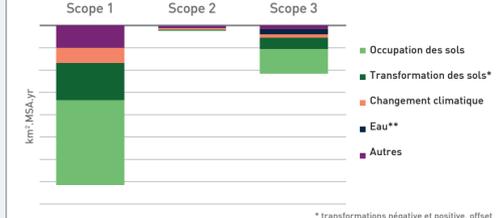
Analyse de matérialité

En 2023, le Groupe a fait son premier exercice de double matérialité, en identifiant et notant les Impacts, les Risques et les Opportunités (IROs) des principaux enjeux ESG¹⁾. La biodiversité et le changement climatique sont deux thématiques prioritaires ; elles présentent une matérialité à fort impact et une matérialité financière élevée.

L'exercice a été complété²⁾ par une évaluation des impacts et dépendances en recourant à l'outil Biodiversity Risk Filter (BRF) mis à disposition par le WWF, ainsi qu'une évaluation de l'empreinte biodiversité du Groupe couvrant les scopes 1, 2 et 3 amont répondant aux engagements communs n°6 et 3 d'act4nature international. Les calculs se sont appuyés sur la méthodologie Corporate Biodiversity Footprint (CBF) développée par Iceberg datalab et iCare, ainsi que sur l'indicateur STAR.

Le scope 1 de l'empreinte biodiversité concentre les principaux impacts (75 %), principalement portés par les mines (84 %). Ces impacts sont majoritairement dus aux pressions de transformation des sols et d'occupation des sols³⁾ qui contribuent à la dégradation des habitats. Les impacts liés aux émissions de gaz à effet de serre sont le deuxième contributeur suivis dans une moindre mesure par ceux liés à la consommation d'eau.

Les résultats pour les scopes 2 et 3 sont moins importants, bien que les achats du scope 3 [principalement les équipements industriels, les consommables et les matières premières] ressortent dans l'empreinte globale.



Articulation avec les engagements act4nature précédents

Eramet a intégré dans le document d'enregistrement unique de 2022 et 2023 un bilan de ses engagements précédents. Le bilan 2022 est également disponible sur le site d'act4nature international.

Les nouveaux engagements tiennent compte des enseignements des trois exercices d'évaluation des risques, impacts et dépendances réalisés en 2023. Ils se focalisent davantage sur l'activité minière qui représente la principale contribution à l'empreinte biodiversité du Groupe. Ils se déclinent sur la période 2024-2026.

Certains engagements précédents ont été renforcés ; ils sont indiqués avec la flèche ➡. Par exemple, les zones d'exclusion ont été élargies. Les plans d'actions biodiversité de nos sites miniers devront être mis à jour d'ici fin 2026 pour s'aligner à la Norme de Performance n°6 [NP6] de la Société Financière Internationale [IFI].

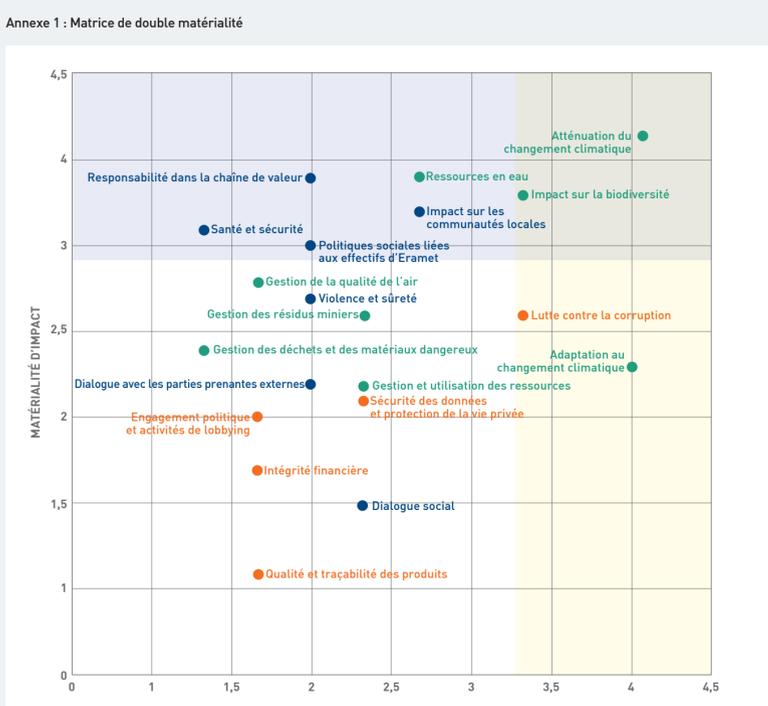
De nombreux engagements sont nouveaux ; l'étiquette NEW est alors apposée. Nous introduisons un axe stratégique avec la contribution à l'économie circulaire, l'alignement des activités minières aux meilleures pratiques internationales (précisées ci-après) vérifiées par des organismes indépendants et la signature d'un partenariat scientifique. Nous élargissons l'application de nos standards Eramet à nos joint-ventures minoritaires. De nouveaux engagements figurent également en matière de recherche mais aussi de sensibilisation et de formation.

Les engagements Climat du Groupe ainsi que les engagements environnementaux complémentaires (émissions atmosphériques, eau...) constituant notre nouvelle feuille de route RSE 2024-2026 ne sont pas tous développés ici mais peuvent être consultés sur notre site internet.

Engagements individuels

Liens Engagements communs	Engagement	Description engagement SMART	Périmètre d'activité	Indicateurs	Objectif mesurable	Échéance
Engagement 1 – Gouvernance						
4 10	1.1 Enjeu biodiversité porté au plus haut niveau des instances de direction – Comité Exécutif	Revue des engagements act4nature international par le Comité exécutif une fois par an dès 2024	Groupe	O/N	Publication des résultats annuels dans le Document d'Enregistrement Unique (DEU)	Dès 2024
4 10	1.2 Enjeu biodiversité porté au plus haut niveau des instances de direction – Comité de pilotage RSE	Comité de pilotage RSE définit la feuille de route RSE et suit la réalisation des engagements sur une base trimestrielle. A minima 1 fois par an, l'avancement des engagements act4nature international sont présentés et évalués par ce comité	Groupe	Nombre de réunion	3 réunions du Comité RSE / an	Dès 2024
4	1.3 NEW Intéressement de la ligne managériale	Intégration dans la rémunération variable des managers (soit environ 1 850 personnes) de la performance biodiversité au travers des résultats dans la déclinaison de la feuille de route RSE comprenant des objectifs en matière de transformation des sols, changement climatique, pollution, eau, et déploiement des plans d'actions biodiversité	Groupe	% des managers	100 % des managers	Dès 2024
Engagement 2 – Stratégie						
4	2.1 NEW Contribution à l'économie circulaire	Rendre viable un nouveau modèle technico-économique pour recycler industriellement les batteries de véhicules électriques en Europe et produire des métaux de seconde génération en substitution de gisements miniers	Projets	O/N	Concevoir une unité de recyclage visant une production annuelle de 5 000 t de nickel, 1 000 t de cobalt et 5 000 t de carbonate de lithium de qualité batterie, qui auront nécessité initialement la manipulation de plus de 100 fois plus de minerais et 2 gigalitres de saumure	Fin 2026
2 9 10	2.2 ➡ Alignement aux meilleures pratiques internationales de mine responsable	Déployer les standards Eramet alignés sur le standard de l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA) ⁴⁾ et engager des audits auprès d'organismes indépendants pour évaluer la conformité de nos sites miniers à IRMA	Mines	% de sites miniers ayant lancé un audit de certification	100 % de sites miniers ayant lancé un audit de certification	Fin 2026
1 9	2.3 NEW Lancement d'un partenariat scientifique	Mettre en place un partenariat scientifique pour améliorer la robustesse de nos projets et accompagner le développement de nos plans d'actions	Groupe	O/N	Partenariat scientifique mis en place	Fin 2024
Engagement 3 – Agir sur nos impacts						
1 5 7	3.1 ➡ Alignement aux meilleures pratiques internationales de mine responsable	Eramet s'interdit l'exploration et l'exploitation des fonds marins (deep sea mining), le rejet de résidu en mer (deep sea tailings placement) et les activités d'exploration et d'extraction minière dans les sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, les réserves de biosphère de l'UNESCO et les aires protégées classées UICN Ia, Ib, II et III. Les autres zones sensibles sont gérées dans le cadre des actions 3-2 et 3-3	Groupe	% de sites miniers et projets d'exploration	100 % des sites miniers et projets d'exploration	Dès 2024
1 2 3 5	3.2 ➡ Intégrer le volet biodiversité dès les étapes de faisabilité des projets miniers	Réaliser des études d'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux et développer les mesures de gestion associées conformément aux normes de performance de la IFC ⁵⁾ pour tout nouveau projet minier	Mines	% des projets miniers	100 % des projets miniers	Dès 2024
1 5 9	3.3 ➡ Réhabiliter les sites miniers pendant et après nos opérations selon un standard Groupe	Etablir et implémenter un standard interne de réhabilitation des sites miniers incluant la gestion des eaux de ruissellement, de terres végétales... qui sera revu par le partenaire scientifique	Mines	Ratio surfaces réhabilitées / surfaces défrichées	≥ 1 sur 2024-2026	Fin 2026
1 2 3 5 9	3.4 ➡ Déployer la démarche ERC sur les sites miniers	Définir et déployer un Standard Biodiversité interne aligné sur la NP6 de la IFC « Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes »	Mines	Nombre de PAB mis à jour	Mise à jour des 4 plans d'actions biodiversité (PAB) conformément à la NP6 de l'IFC pour les 4 implantations minières	Fin 2026
1 2 5 10	3.5 ➡ Préserver la ressource en eau	Développer et mettre en place des plans de gestion de l'eau formalisés sur tous les sites ⁶⁾ Atteindre les objectifs de réduction pour les sites au Sénégal et en Argentine Déclarer annuellement au CDP Water Security	Groupe	% de sites avec plan de gestion eau Objectifs de performance Score B au CDP Water Security	100 % des sites avec un plan de gestion eau 60 % de recyclage au Sénégal et réduction de 20 % de l'intensité eau en Argentine Reporting annuel au CDP Water Security	Fin 2026
4	3.6 NEW Agir sur nos JV minoritaires	Eramet a la volonté d'amener ses joint-ventures minoritaires à appliquer les Standards du Groupe sur la réhabilitation et la biodiversité	PT Weda Bay Nickel	O/N	Mise à jour du PAB aux standards Eramet Lancement d'un audit IRMA	Fin 2025 Fin 2026
Engagement 4 – Une Fondation pour la biodiversité⁷⁾						
1-2 3-5 6-7 8-9 10	4.1 ➡ Un espace de préservation et conservation	Gérer et protéger une réserve de 14 000 ha située dans le Haut Ogooué au Gabon Accueillir et réhabiliter des espèces protégées ⁸⁾	Groupe	Budget réalisé	Budget annuel de fonctionnement de 1 million d'euros	Dès 2024
1-2 3-5 6-7 8-9 10	4.2 NEW Des programmes de recherche avec des partenaires scientifiques	Développer des programmes de recherche et innovation pour améliorer notre expertise et nos pratiques dans la réserve et sur mine	Groupe	Nombre de programmes R&D	3 programmes de R&D contribuant aux grands objectifs et cibles du Cadre Mondial pour la Biodiversité, au-delà de la cible n°15	Fin 2026
Engagement 5 – Sensibiliser et former nos parties prenantes internes et externes						
7 9	5.1 NEW Programme d'éducation environnementale	Développer un contenu pédagogique et le déployer auprès de collégiens et lycéens gabonais par le biais de la Fondation avec un partenaire associé (WWF Gabon)	Gabon	Nb d'élèves	Lancement du programme 3G by Lékédi et formation de 1 200 élèves	Fin 2026
1 4 7 8 10	5.2 NEW Journée de la biodiversité de la Fondation	Organiser chaque année une journée de rencontres, partages et conférences (parties prenantes internes et externes) autour de la biodiversité au sein du Parc de la Lékédi avec des intervenants nationaux et internationaux	Gabon élargi à des intervenants et invités internationaux	Nb de jours et thématique	Une journée par an	Dès 2024
4 8	5.3 ➡ Formation des référents biodiversité et des managers	Avoir un référent biodiversité formé sur chaque site minier Déployer des programmes de formation à la biodiversité	Mines Groupe	Nombre de réunions/an % des managers	3 réunions annuelles de formation et retour d'expériences avec les référents site 100 % des managers (soit 1 850 employés)	Dès 2024 Fin 2026
4 8	5.4 ➡ Sensibilisation des collaborateurs	Organiser un événement dédié à la biodiversité sur chacun de nos sites	Groupe	% sites	100 % des sites	Fin 2025

Annexe 1 : Matrice de double matérialité



Annexe 2 : Evaluation des impacts et dépendances

Impacts	Niveau (BRF)	Niveau corrigé
Pressions sur la biodiversité	Changement d'usage des terres, de l'eau douce et de l'eau de mer	Très élevé
	Perte de couvert forestier	Élevé
	Espèces exotiques envahissantes	Élevé
	Pollution	Élevé
Facteurs environnementaux	Aires protégées	Élevé
	Zones clés pour la biodiversité (KBA)	Élevé
	Autres zones délimitées importantes	Élevé
	Conditions des écosystèmes	Élevé
	Gamme de rareté	Élevé
Facteurs socio-économiques	Populations autochtones. Terres et territoires des communautés locales	Élevé
	Rareté de la ressource : Nourriture - Eau - Air	Élevé
	Rareté du travail et droits humains	Élevé
	Inégalité financière	Élevé
Dépendance physique		
Services d'approvisionnement	Rareté de l'eau	Élevé
	Productivité forestière et distance aux marchés	Élevé
Services de régulation et de soutien	Qualité de l'eau	Élevé
	Qualité de l'air	Élevé
Services de soutien - Atténuation	Glissements de terrain	Élevé
	Incendies	Élevé
	Chaleur extrême	Élevé
	Cyclones tropicaux	Élevé
Dépendance réputationnelle		
Facteurs réputationnels	Attention des médias	Élevé
	Situation politique	Élevé
	Sites d'intérêt international	Élevé
	Préparation aux risques	Élevé



1 ESG - Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
 2 Les résultats sont présentés à la section 5.2.8.2 du document d'enregistrement unique 2023.
 3 L'occupation des sols est directement liée à la surface occupée pour les opérations minières et industrielles. La transformation des sols est spécifique aux opérations minières ; elle correspond au changement d'usage des sols sur une année, elle tient compte du défrichement (contribution négative) et de la réhabilitation (contribution positive) réalisés sur la période.
 4 Eramet a choisi l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA) pour évaluer la performance RSE de ses sites opérationnels. Ce standard international, objectif et indépendant, permet d'évaluer la performance responsable des activités auditées, selon les critères les plus exigeants du secteur. L'Initiative IRMA a été fondée en 2006 et continue d'être pilotée par une coalition de six types d'organismes : organisations non gouvernementales, entreprises privées des métaux et des métaux pour les vendre dans d'autres produits, communautés affectées, sociétés minières et syndicats. Eramet est parmi les premières entreprises à se positionner sur ce standard ambitieux. L'évaluation par une tierce partie indépendante et les résultats sont publiés pour assurer transparence et dialogue avec les parties prenantes.
 5 La Norme de performance 1 établit l'importance : i) d'une évaluation intégrée permettant d'identifier les impacts, risques et opportunités associés à un projet sur le plan environnemental et social ; ii) de la participation réelle des communautés grâce à la diffusion d'informations concernant le projet et à la consultation des communautés locales sur les questions qui les touchent directement ; et iii) de la gestion de la performance environnementale et sociale pendant toute la durée de vie du projet. Les Normes de performance 2 à 8 établissent les objectifs et les exigences pour éviter, minimiser et, lorsque des impacts résiduels subsistent, pour compenser les risques et les impacts sur les travailleurs, les communautés, l'environnement, l'environnement et la biodiversité.
 6 Le plan de gestion doit intégrer un bilan hydrique complet, des objectifs d'optimisation et des plans d'actions.
 7 Les activités sont présentées sur le site de la Fondation.
 8 Accueil principalement d'orphelins Gorilles et Chimpanzés.